

Un Référent territorial gérontologique (H/F)

Rattaché à la Direction de l'autonomie, sous l'autorité hiérarchique du service prévention dépendance, le Référent territorial gérontologique est chargé de la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) instaurée par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar le Duc

CADRE D'EMPLOI : Assistants Socio-Educatifs

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Réaliser les enquêtes sociales au domicile des personnes âgées

- Programmer les visites au domicile en lien avec le secrétariat de l'équipe médico-sociale
- Evaluer le degré d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie groupe Iso-Ressources)
- Analyser les besoins de la personne âgée
- Elaborer le plan d'aide en lien avec la famille et les partenaires (Services d'aide et d'accompagnement à domicile, Services de soins infirmiers...)
- Elaborer un compte rendu de visite pour les personnes qui ne peuvent pas prétendre à l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)
- Diriger la personne âgée vers une autre aide en cas de rejet APA

2- Présenter les situations en réunions d'équipe médico-sociale

- Préparer les dossiers, trier et ranger les documents
- Rendre compte de l'enquête au médecin du service, présenter la grille AGGIR et proposer le plan d'aide afin de prendre une décision

3- Suivre annuellement la mise en place des plans d'aide d'APA à domicile

- Programmer les visites en prévenant les différents partenaires
- Réévaluer le degré d'autonomie
- Modifier ou réajuster les plans d'aide en fonction de la nouvelle situation
- Vérifier la mise en place du plan d'aide (factures, fiche de paie)
- Elaborer un rapport de suivi

4- Participer à des actions de coordination

- Promouvoir des actions collectives avec des partenaires
- Réaliser les évaluations AGGIR en EHPA (Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées) et résidences autonomie pour garantir le GIR (Groupe Iso-Ressources) moyen pondéré des établissements
- Coordonner les interventions auprès de la personne âgée : faire intervenir SAAD, SSIAD, infirmière libérale, ILCG (Instances locales de coordination gérontologiques), gestionnaires de cas MAIA...
- Participer à des réunions de synthèse des situations complexes

5- Informer et conseiller dans le domaine de la vie quotidienne

- Prévenir les chutes et les accidents domestiques
- Conseiller sur l'équilibre alimentaire, sur les améliorations possibles au niveau de l'habitat pour un meilleur maintien à domicile (suppression des tapis, installation de barres d'appui...) sur les aides financières pour la rénovation de l'habitat
- Informer sur les activités existantes (visiteurs à domicile, club 3^{ème} âge, partage de repas...)

6- Prendre en charge les demandes d'APA d'urgence

- Se rendre dans les 72 heures au domicile de la personne âgée, après réception de l'APA d'urgence
- Etablir la grille AGGIR afin d'évaluer la perte d'autonomie et vérifier si les droits peuvent être ouverts
- Evaluer globalement les besoins immédiats de la personne en les qualifiant en heures
- S'assurer que la personne ne bénéficie pas d'autres aides
- Informer la personne sur l'établissement du dossier APA dans les 2 mois qui suivent
- Transmettre les conclusions au service d'aide à domicile afin que l'intervention respecte l'évaluation et aux instructeurs afin d'établir la notification de l'aide

7- Assurer l'agrément des familles d'accueil personnes âgées et personnes handicapées

- Evaluer les aptitudes à accueillir des personnes âgées ou personnes handicapées
- Elaborer des enquêtes sociales d'agrément
- Vérifier annuellement les conditions d'accueil
- Transmettre les éléments en vue de statuer sur les possibilités d'octroi, de refus ou de retraits d'agrément

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Connaissances professionnelles : Personnes âgées (politique sociale), Dispositif en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées, Législation en vigueur concernant les personnes âgées et personnes handicapées

Compétences professionnelles : Capacité d'analyse, Technique d'écoute active, Elaboration d'un plan d'actions pour les personnes âgées, établir les besoins des personnes âgées

Attitudes professionnelles : Confidentialité, Discrétion, Méthode, Rigueur

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Diplôme d'État de CESF ou Assistant de service social obligatoire, permis B.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Poste ouvrant droit à la prime de revalorisation dite « Ségur ». 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative, attestation de réussite au concours, ...) avant le **20/09/2024**, à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Josiane MATHIEU, Responsable du service prévention dépendance au 03.29.45.76.41